

Les statuts des agents de la fonction publique

Type de contenu : Texte
Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Les statuts des agents de la fonction publique / Nicolas Taquet [Texte imprimé]

A pour autre édition sur un support différent : Les statuts des agents de la fonction publique [gérer les carrières des agents titulaires et contractuels] [François Taquet]

Auteur(s) : Taquet, Nicolas

Publication : Le Mans : GERESO Éditions, DL 2025

Description matérielle : 1 vol. (275 p.) : ill., tabl. ; 23 cm

Collection : 3e édition
L'essentiel pour agir

ISBN : 9791039710428

EAN : 9791039710428

Appartient à la collection : L'Essentiel pour agir (Le Mans) 2606-1554

Titre de couverture : [Les statuts des agents de la fonction publique. gérer les carrières des agents titulaires et contractuels.]

Classification décimale Dewey : 352.63

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : Réforme après réforme, l'administration publique – qu'elle soit d'État, territoriale ou hospitalière – évolue en profondeur. Il est donc essentiel de bien comprendre le système en place, notamment le statut des agents contractuels, dont le rôle ne cesse de croître. Ce guide actualisé, conforme aux dernières dispositions du Code général de la Fonction publique en vigueur depuis le 1er mars 2022, synthétise les droits et devoirs des agents ainsi que les obligations de l'administration tout au long de la carrière. Que vous soyez responsable de service, gestionnaire RH, fonctionnaire ou agent contractuel, vous y trouverez une analyse claire des réformes récentes, qui ont renforcé le recours aux contractuels et introduit la possibilité de négocier des ruptures conventionnelles. Conçu comme un outil pratique, cet

ouvrage vous offre une vue d'ensemble précise de la législation en vigueur, afin de garantir à chacun le respect de ses droits.

Sujet - Nom commun : Fonction publique -- France

Fonctionnaires -- France

Carrières dans la fonction publique -- France